Département de l'Yonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE

DOCUMENT APPROUVE
Version du : 7 / 10 / 2025

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de VAUDEURS

4.2.18 Document graphique

Ensemble de la commune au 1/8 000ème

Plan n°4.2.18
Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : le 20/06/2019 Approuvé par délibération du Conseil Communautaire : le 26/05/2021
INITIATIVE Aménagement et Développement Adresse : 4, Passage Jules DIDIER - 75000 PARIS Tél : 33 (0)4 75.36.87.74 - Fax : 33 (0)4 75.01.89 initiative@orange.fr initiative Agence de Besançon Tél : 03 81 83 33 24 - initiativefc@orange.fr

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR
Modification simplifiée n°1 approuvée le 17/07/2025
0 70 140 210 280 350 m
* Origine cadastre (C) - DGFIP - Droits de l'Etat réservés - 2012* Plan cadastral actualisé au Octobre 2019

Légende de la commune concernée :

- Limite de la commune concernée
- Limite de zones et de secteur
- Voir plans au 2000

ZONES AGRICOLES

- **A** Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels
- **Acor** Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)
- **Ap** Secteur de la zone A de protection paysagère
- **Ax** Secteur de la zone A reservé aux stockages agricoles considéré - STECAL

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- **N** Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels
- **Nf** Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existance d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels
- **Ncor** Secteur de la zone N en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)
- **Nb** Secteur de la zone A reservé aux autres équipements recevant du public (type cabane de chasse) - STECAL

- Emplacements réservés et numéro d'opération
- Liaisons douces à conserver ou à valoriser
- Bâtiment agricole existant
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Espaces boisés classés

Captages et périmètres (ARS) :

- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 :

- Elements ponctuels ou lineaires du bâti ou du paysage (données commune et IAD) : Arbres remarquables / Alignements d'arbres / Promenades arborées
- Puits / Lavoir / Fontaine
- Eglise / Croix/ Monument/ Habitats troglodytiques / sculpture
- Cours d'eau, fossé, mare, étang
- Vergers de production (V1)
- Vergers au sein du village (V2)
- Bois, haies, bosquets
- Milieux humides (données DREAL)

Risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

- Axe de ruissellement

Zone inondable (Etude IPSEAU)

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

Commune	Identifiant	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie (en m²)
Arces-Dilo	1-3	Extension du cimetière/Parking	Commune de Arces-Dilo	4012
Arces-Dilo	1-4	Aménagement espace de loisirs	Commune de Arces-Dilo	5509
Arces-Dilo	1-5	Aménagement de voirie	Commune de Arces-Dilo	1041
Arces-Dilo	1-7	Emplacement public (agrandissement de STEP)	Commune de Arces-Dilo	1261
Villechétive	20-1	Aménagement public	Commune de Villechétive	1842
Villechétive	20-2	Aménagement hydrologie	Commune de Villechétive	1472
Cerisiers	5-2	Bassin de rétention	Commune de Cerisiers	5092

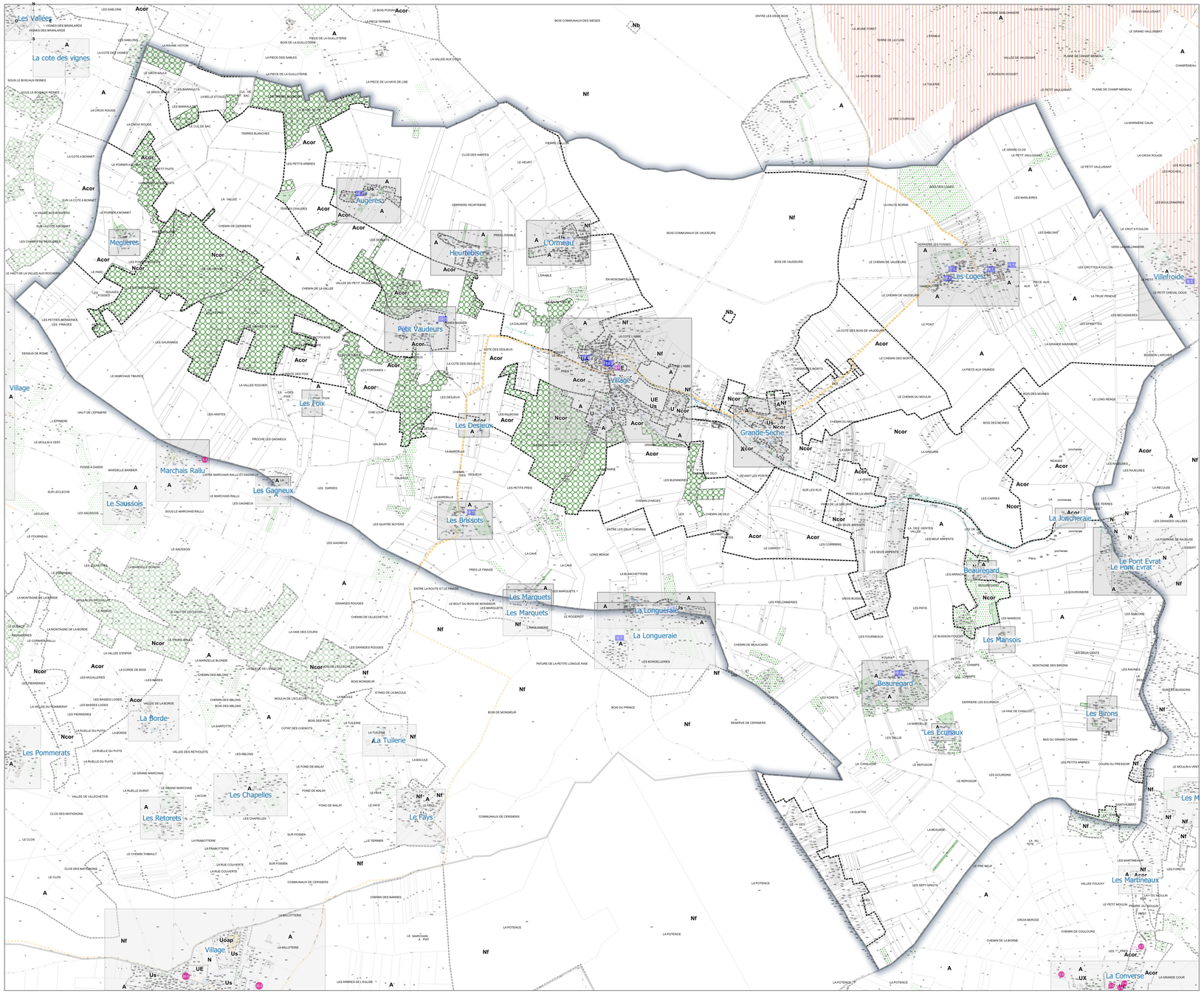

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025
Date de reception de l'AR: 13/10/2025
089-248000664-AU_2025_003-AU
A G E D I